



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 21 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CORDIER Marie, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, IZARD Julien, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VIALA Angélique.

Suppléants : M Jean-Michel AVARGUEZ, M. GELLY Jean-Baptiste représentant M. Joël RIES, Mme Monique CROS représentant M. Julien IZARD.

M. GALTIER Daniel donne procuration à Mme Sylvie MILHAU
Mme FIS Cathy donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
Mme CORDIER Marie donne procuration à Mme Alba PALOMARES
M. DURO Alain donne procuration à M. Bruno CRISTOL
Mme VIALA Angélique donne procuration à Mme Martine GIL
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. Sylvain HAGER
Mme AZEMA-CARLES Emmanuelle donne pouvoir à M. Lionel GAYSSOT
M. VERLET Eric donne procuration à M. Philippe LAPANOUSE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

187-2026 Demande de subvention réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
Place Gauffre à Neffiès

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'eau usées de la Place Gauffre à Neffiès en raison de la vétusté avérée de ces réseaux.

Le montant estimé de l'opération s'élève à 230 000 € HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer les demandes de subvention les plus élevées auprès de nos financeurs : l'Agence de l'Eau, le Conseil départemental et services de l'état au titre de la DETR/DSIL

LE CONSEIL,

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Président à solliciter une demande d'aide avec dérogation pour anticipation des travaux auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation du centre de Neffiès - Place Gauffre.

DIT que les crédits seront prévus au BP Eau et Assainissement 2026 au prorata des dépenses effectués pour chaque compétence.

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

